



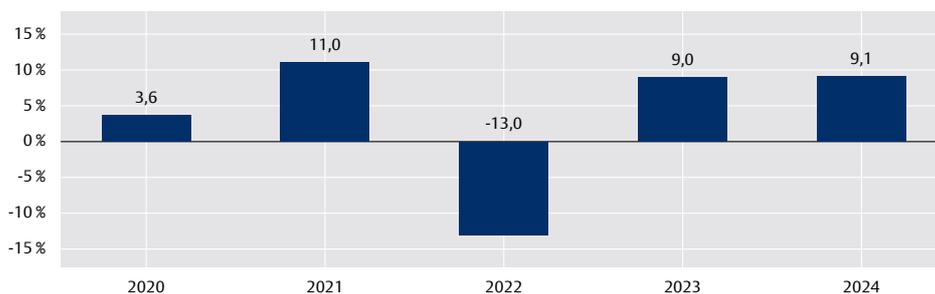
Flossbach von Storch III SICAV - Multiple Opportunities II Feeder - R

Compartiment de la société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois Flossbach von Storch III SICAV.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Flossbach von Storch III SICAV - Multiple Opportunities II Feeder (le « compartiment ») promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088. La politique d'investissement du compartiment vise à refléter, dans la mesure du possible, en tant qu'OPCVM nourricier, la performance du compartiment Flossbach von Storch - Multiple Opportunities II (catégorie de parts MT) (« OPCVM maître »), un fonds d'investissement à compartiments multiples non autonome au sens du chapitre 2 de la loi du 17 décembre 2010. L'OPCVM maître est géré par Flossbach von Storch Invest S.A. DZ PRIVATBANK S.A. a été désignée comme dépositaire de l'OPCVM maître. Le compartiment investit en permanence au moins 85 % de son actif net dans des parts de l'OPCVM maître. Le compartiment est donc un OPCVM nourricier au sens de l'article 77 de la loi du 17 décembre 2010. L'investissement en liquidités est limité à 15 % de l'actif net du compartiment. Les parts de l'OPCVM maître peuvent être acquises jusqu'à 100 % de l'actif net du compartiment. En raison des limites d'investissement susmentionnées, le compartiment n'est pas éligible aux fonds cibles. L'utilisation d'instruments financiers dérivés (« produits dérivés ») et d'autres techniques et instruments n'est pas autorisée. Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment et leur mise en œuvre dans le cadre de la politique d'investissement figurent à l'annexe 1b du prospectus. OPCVM maître L'objectif de la politique d'investissement de l'OPCVM maître consiste à réaliser une plus-value intéressante dans la devise du compartiment, en tenant compte du risque d'investissement. La stratégie d'investissement est définie sur la base de l'analyse fondamentale des marchés financiers mondiaux. L'OPCVM maître fait l'objet d'une gestion active. La composition du portefeuille est élaborée, régulièrement vérifiée et, éventuellement, ajustée par le gestionnaire du fonds conformément aux critères définis dans la politique d'investissement. La performance n'est pas comparée à celle d'un indice. Dans le cadre de ses décisions d'investissement relatives à l'OPCVM maître, le gestionnaire du fonds respecte les exigences de la politique de durabilité de la société de gestion et les éléments qui y sont mentionnés tels que définis plus en détail à la section « Politique de durabilité » du prospectus. L'OPCVM maître promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088. Flossbach von Storch suit une approche globale de la durabilité dans l'ensemble du groupe : En tant qu'investisseur orienté à long terme, Flossbach von Storch attache de l'importance à ce que les entreprises gèrent de manière responsable leur empreinte environnementale et sociale et à ce qu'elles luttent activement contre les incidences négatives de leurs activités. Les entreprises en portefeuille sont notamment contrôlées par rapport aux objectifs climatiques fixés et les progrès sont suivis à l'aide de certains indicateurs de durabilité. Flossbach von Storch met en œuvre des critères d'exclusion à l'échelle du groupe avec des caractéristiques sociales et environnementales. Celles-ci incluent l'exclusion des investissements dans des entreprises ayant des modèles économiques spécifiques. Les armes controversées sont notamment concernées par ces critères. Une politique de participation obligatoire est également mise en œuvre afin d'encourager une évolution positive en cas d'incidences négatives particulièrement graves sur certains facteurs de durabilité des investissements. L'OPCVM maître a en principe la possibilité, en fonction de la situation du marché et de l'estimation des gestionnaires de fonds, d'investir sans restriction dans des actions, obligations, instruments du marché monétaire, certificats, autres produits structurés (p. ex. emprunts en actions, obligations à option, obligations convertibles), fonds cibles, produits dérivés, liquidités et dépôts à terme. Les certificats sont des certificats sur sous-jacents autorisés par la loi tels que : actions, obligations, parts de fonds d'investissement, indices financiers et devises. Au moins 25 % de l'actif net du compartiment sont investis en permanence dans des titres de capital. L'OPCVM maître a la possibilité d'investir indirectement jusqu'à 20 % de son actif net dans des métaux précieux (or, argent, platine). Pour des raisons de diversification des risques, pas plus de 10 % de l'actif net du compartiment ne peuvent être investis indirectement dans un métal précieux. Les parts dans des OPCVM ou autres OPC (« fonds cibles ») peuvent être acquises jusqu'à une limite maximale de 10 %. Dans le but d'atteindre les objectifs d'investissement précités, le fonds peut également recourir à des instruments financiers dérivés (« produits dérivés ») à des fins d'investissement et de couverture. Des informations détaillées concernant les possibilités d'investissement susmentionnées et, le cas échéant, d'autres possibilités d'investissement du compartiment sont disponibles dans le prospectus en vigueur.

PERFORMANCE ANNUELLE EN EUR (EN %)



Fonds in Class de parts

PERFORMANCE ACTUARIELLE EN EUR (EN %)

	1 an	3 ans p.a.	5 ans p.a.
Compartiment	+2,83 %	+1,66 %	+3,68 %

PERFORMANCE CUMULÉE EN EUR (EN %)

	1 mois	3 mois	depuis 1 janvier 2025
Compartiment	-2,43 %	-5,29 %	-1,66 %

Source : Le dépositaire et Flossbach von Storch, au: 30.04.25

EXPLICATION DE L'ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE

Explication de l'évolution de la performance: l'évolution de la performance tient compte de tous les frais occasionnés par le compartiment (par ex. les frais de gestion). Des frais supplémentaires peuvent être facturés individuellement au client (par ex. droits de garde, commissions et autres dépenses). Les frais de dépôt figurent dans la liste des prix et des prestations de votre banque. L'évolution historique de la performance n'est pas un indicateur fiable pour l'évolution future de la performance. **A noter: La taxation de l'investissement dépend de la situation personnelle de l'investisseur et n'est donc pas comprise dans la performance illustrée des données.**

CATÉGORIE: MULTI ASSET
Informations au 30 avril 2025

BE PUBLICITÉ | Page 1 de 4

DÉTAILS SUR LE COMPARTIMENT

ISIN	LU1716946634
Domiciliation du compartiment	Luxembourg
Classification SFDR	Article 8
Classe de parts	R
Devise du compartiment	EUR
Date d'émission	18 décembre 2017
Date de clôture de l'exercice	30 septembre
Utilisation des revenus	distribuant
Autorisations de commercialisation	BE, LU
Durée du compartiment	illimitée
Taxe sur les opérations en bourse	non applicable, si les actions sont souscrites / rachetées via le marché primaire
Swing Pricing	ne s'applique pas
Type de fonds / forme juridique	UCITS / SICAV
Patrimoine du fond	257,25 million EUR
Prix de rachat	128,55 EUR
Investissement initial	aucun
Investissement consécutif	aucun
Coûts récurrents ¹	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,71 % p.a.
dont entre autres frais de gestion	1,38 % p.a.
Coûts de transaction	0,00 % p.a.
Coûts ponctuels ou accessoires prélevés sous certaines conditions	
Commissions liées aux résultats	
Jusqu'à 10 % de la performance brute des actions, ne dépassant toutefois pas 2,5 % de la valeur moyenne d'inventaire du compartiment au cours de la période de décompte, pour autant que la valeur brute des actions à la fin d'une période de décompte dépasse la valeur unitaire des actions à la fin des 5 dernières périodes de décompte (se référer au prospectus pour plus d'informations). Le versement a lieu chaque année à l'issue de la période de décompte.	
Coûts d'échange	jusqu'à 3,00 % (en faveur du distributeur correspondant en fonction de la valeur de la part de l'action à acquérir)
Coûts d'entrée	jusqu'à 5,00 %

Société de gestion

Flossbach von Storch Invest S.A.
2, rue Jean Monnet
2180 Luxembourg, Luxembourg
www.fvsinvest.lu
Constitué en société au Luxembourg

Dépositaire

BNP PARIBAS, Succursale de Luxembourg
60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

¹ Outre les frais de gestion, le compartiment est porteur de frais supplémentaires, comme par ex. des frais d'agents de transfert, des frais de transactions et différents autres frais. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les frais courants et uniques dans le document d'informations clés (PRIIP-KID), le prospectus de vente et le dernier rapport annuel.



Flossbach von Storch III SICAV - Multiple Opportunities II Feeder - R

OPPORTUNITÉS

- + Politique de placement flexible, sans contrainte d'indices de référence.
- + Large diversification des risques par des placements dans les différentes catégories (actions, obligations, obligations convertibles, métaux précieux [indirect]*, etc.). Exploiter le potentiel du marché grâce à un vaste éventail d'investissements.
- + Le compartiment peut acheter des actifs en devises. L'exposition en devises étrangères peut avoir un impact positif sur le rendement du portefeuille en cas de fluctuation du cours de change.
- + Potentiel supplémentaire de rendement grâce à l'éventuelle utilisation de produits dérivés.
- + Potentiel supplémentaire de rendements grâce à l'éventuelle utilisation de métaux précieux [indirect]* (par ex. sous forme d'or).

RISQUES

- **Risque général de marché:** Les actifs dans lesquels la société de gestion investit pour le compte des compartiments présentent un potentiel de hausse mais également des risques. Si un compartiment investit directement ou indirectement dans des valeurs mobilières et autres actifs, il est exposé aux tendances générales régnant sur les marchés, et notamment sur les marchés des valeurs mobilières. Ces tendances apparaissent pour de multiples raisons, parfois irrationnelles. Des pertes peuvent par exemple être enregistrées si la valeur de marché des actifs descend en dessous de leur prix d'acquisition. Si l'investisseur vend des actions du compartiment alors que les cours des actifs détenus par ce dernier se sont dépréciés par rapport au moment où les actions ont été souscrites, il ne récupère pas la totalité de la somme initialement investie dans le compartiment. Bien que le compartiment vise une croissance constante, celle-ci ne saurait être garantie. Le risque pour l'investisseur est toutefois limité à la somme investie. Il n'est jamais tenu de verser des apports supplémentaires. -Risque de crédit: Le fonds peut investir une partie de son actif dans des obligations. Les émetteurs de ces obligations peuvent par exemple devenir insolubles, supprimant alors tout ou partie de la valeur des obligations.
- **Risque de liquidité:** Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres qui ne sont pas négociés sur une bourse ou un marché similaire. Il peut dès lors être difficile de trouver un acheteur pour ces titres à court terme. Aussi le risque de suspension du rachat des actions peut-il augmenter.
- **Risque de contrepartie:** Le fonds peut conclure directement ou indirectement diverses transactions avec des partenaires contractuels par le biais de l'OPCVM maître. Si un partenaire contractuel devient insolvable, il ne peut plus régler des créances en souffrance du fonds ou de l'OPCVM maître ou il peut le faire mais en partie uniquement.
- **Risque opérationnel et risque de conservation:** Le fonds peut être victime de fraude ou d'autres actes criminels, directement ou indirectement, par le biais de l'OPCVM maître. Il peut subir des pertes dues à des malentendus ou des erreurs des employés de la société d'investissement ou de tiers externes ou subir des dommages en raison d'événements externes tels que des catastrophes naturelles. Le dépôt d'actifs, en particulier à l'étranger, peut entraîner un risque de perte résultant d'une faillite, d'un manquement à l'obligation de diligence ou d'une conduite abusive de la part du dépositaire ou d'un sous-dépositaire.

Vous trouverez des informations détaillées sur les risques dans le prospectus de vente et le document d'informations clés (PRIIP-KID).

***Les moyens sont les suivants : Certificats Delta-1 sur métaux précieux (or, argent, platine), Closed End Funds sur métaux précieux notés en bourse (or, argent, platine). Les certificats Delta-1 sont des valeurs mobilières au sens de l'article 2 du règlement grand-ducal du 8 février 2008.**

Les risques suivants n'influencent pas directement ce classement, mais peuvent revêtir une certaine importance pour le fonds:

Risque de crédit : Le fonds peut investir une partie de son actif dans des obligations. Les émetteurs de ces obligations peuvent par exemple devenir insolubles, supprimant alors tout ou partie de la valeur des obligations.

Risque de liquidité : Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres qui ne sont pas négociés sur une bourse ou un marché similaire. Il peut dès lors être difficile de trouver un acheteur pour ces titres à court terme. Aussi le risque de suspension du rachat des actions peut-il augmenter.

Risque de contrepartie : Le fonds peut conclure différentes opérations avec des partenaires contractuels. Or, si une contrepartie devient insolvable, il se peut qu'elle n'acquitte plus ses créances à l'égard du fonds ou qu'elle n'en acquitte qu'une partie.

Risque opérationnel et risque de conservation : Le fonds peut être victime de fraude ou d'autres actes criminels. Il peut subir des pertes du fait de malentendus ou d'erreurs de collaborateurs de la société d'investissement ou de tiers externes ou des dommages découlant d'événements externes tels que des catastrophes naturelles. La conservation des actifs, notamment à l'étranger, peut s'accompagner d'un risque de pertes résultant de l'insolvabilité, d'enfreintes au devoir de diligence ou du comportement abusif du dépositaire ou d'un sous-dépositaire.

HORIZON DE PLACEMENT

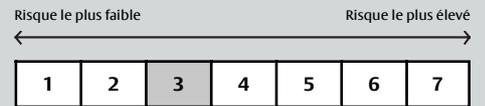
CROISSANCE:

Ce fonds s'adresse à des investisseurs recherchant avant tout la croissance. Du fait de la composition de son actif net, il présente un risque global élevé, associé à un potentiel de performance à l'avenant. Les risques peuvent notamment être liés au change, à la solvabilité, aux cours du marché ou découler des fluctuations des taux du marché.

PROFIL DE L'INVESTISSEUR:

Long terme: supérieur à 5 ans

INDICATEUR DE RISQUE



Cet indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut varier considérablement en cas de vente anticipée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité à vous payer en soit affectée.

Selon le prospectus, les risques de change, de solvabilité, de cours, de contrepartie, de liquidité et de taux d'intérêt peuvent entraîner des conditions de marché inhabituelles.

PRIX

Morningstar Rating™ total*: ★ ★ ★

* Morningstar Rating™ total : © (2025) Morningstar Inc. Tous droits réservés. Les informations contenues : (1) sont protégées par le droit d'auteur pour Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenus ; (2) ne peuvent pas être reproduites ni diffusées ; et (3) leur exactitude, exhaustivité ou actualité n'est pas garantie. Morningstar et ses fournisseurs de contenus ne peuvent être tenus responsables en cas de dommages ou de pertes résultant de l'utilisation de ces informations. Évaluations associées au mois précédent.

Pour plus d'information, visitez le site web <http://www.morningstar.be/be/help/methodology.aspx>



Flossbach von Storch III SICAV - Multiple Opportunities II Feeder - R

Le compartiment investit durablement entre 85 % et 100 % de son actif net dans des parts de l'OPCVM maître. L'investissement dans des liquidités est limité à 15 % de l'actif net. Il est interdit de recourir à des instruments financiers dont la valeur dépend de prix futurs d'autres actifs («produits dérivés»).

Le compartiment investit actuellement 98,82 % de son actif net en actions du compartiment Flossbach von Storch - Multiple Opportunities II - MT (ISIN: LU1716948093). L'approche adoptée est transparente et tient compte du quota d'investissement actuel. Nous présentons ci-dessous l'allocation stratégique des actifs, l'exposition sectorielle des actions et la répartition de l'exposition par devise après couverture de Flossbach von Storch - Multiple Opportunities II - MT.

TOP 10 GARANTS (EN %)

1. RECKITT BENCKISER GROUP	3,50 %
2. MERCEDES-BENZ GROUP	2,91 %
3. DEUTSCHE BÖRSE	2,85 %
4. UNILEVER	2,85 %
5. ADIDAS	2,76 %
6. BERKSHIRE HATHAWAY B	2,65 %
7. DIAGEO	2,62 %
8. NESTLE	2,54 %
9. BMW ST	2,50 %
10. ROCHE HOLDING	2,46 %
Somme	27,64 %

Source : Le dépositaire et Flossbach von Storch, au : 30.04.25

ALLOCATION D'ACTIFS (EN %)

Actions	70,71 %
Liquidités	15,55 %
Or (indirect)*	9,71 %
Obligations	3,89 %
Obligations Convertibles	0,21 %
Autres (entre autres dérivés)	-0,07 %
produits dérivés sur indices boursiers*	-9,10 %

* Pour information : Les produits dérivés sur indices boursiers peuvent comprendre les contrats à terme et les options sur indices (ajustés au delta).

Source : Le dépositaire et Flossbach von Storch, au : 30.04.25

TOP 10 ALLOCATION SECTORIELLE (POCHE ACTIONS - EN %)

1. ¹ Biens de consommation de base	21,40 %
2. ² Consommation discrétionnaire	18,99 %
3. Finance	17,15 %
4. Soins de santé	16,50 %
5. Technologies de l'information	13,24 %
6. Industrie	9,46 %
7. Services de communication	2,20 %
8. Matériaux	1,07 %
Somme	100,01 %

Source : Le dépositaire et Flossbach von Storch, au : 30.04.25

DEVICES APRÈS COUVERTURE EN EUR (EN %)

EUR	45,74 %
USD	36,53 %
GBP	6,24 %
CHF	6,03 %
DKK	2,36 %
INR	1,14 %
CAD	1,05 %
JPY	0,68 %
SEK	0,24 %
Somme	100,01 %

Source : Le dépositaire et Flossbach von Storch, au : 30.04.25

GESTION DU FONDS



“Une gestion active de portefeuilles, indépendante des indices de référence, commence toujours par une feuille blanche.”

Dr. Bert Flossbach
Simon Jäger, CFA
Dr. Kai Lehmann, CFA
Jonas Nahry
Dr. Tobias Schafföner

¹ Biens de consommation de base : Le secteur des biens de consommation de base comprend les entreprises dont les activités sont moins sensibles aux cycles économiques. Elle comprend les fabricants et les distributeurs de denrées alimentaires, de boissons et de tabac, ainsi que les producteurs de biens ménagers non durables et les produits personnels. Elle comprend également les entreprises de distribution de produits alimentaires et pharmaceutiques ainsi que les hypermarchés et les super centres de consommation.

² Consommation discrétionnaire : Le secteur de la consommation discrétionnaire comprend les entreprises qui ont tendance à être le plus sensible aux cycles économiques. Son secteur manufacturier comprend l'automobile, les produits ménagers durables les biens, les équipements de loisirs et les textiles et vêtements. Le segment des services comprend les hôtels, les restaurants et autres les installations de loisirs, la production et les services des médias, ainsi que le commerce de détail et les services aux consommateurs.



Flossbach von Storch III SICAV - Multiple Opportunities II Feeder - R

INFORMATIONS CONCERNANT LA TAXATION EN BELGIQUE

Les investisseurs individuels privés belges résidant dans la SICAV sont imposables sur les dividendes distribués par la SICAV. Si un agent payeur belge est impliqué, une retenue à la source de 30% sur le dividende belge sera retenue et reversée aux autorités fiscales belges. Cette retenue d'impôt est définitive pour l'investisseur. Si, toutefois, aucun agent payeur belge n'est impliqué, les investisseurs belges doivent déclarer le revenu de dividende dans leur déclaration de revenus personnelle. Si des investisseurs particuliers résidant en Belgique demandent le rachat de leurs actions de la SICAV, ou s'ils vendent leurs actions sur le marché secondaire, ou si la SICAV est entièrement ou partiellement liquidée, aucune taxe sur les plus-values n'est appliquée, car la distribution annuelle obligatoire de revenus relevant du TIS (« revenu imposable par action ») belge confère le statut de « distributeur » à la SICAV en vertu du paragraphe 1 de l'article 19bis du code des impôts belge (un accord contraignant a été obtenu).

INFORMATIONS JURIDIQUES

Le présent document est destiné entre autres à des fins publicitaires.

Les informations et évaluations contenues ne représentent en aucun cas des conseils de placement. Les informations complètes sur le/les fonds figurent dans le prospectus de vente, le document d'informations clés (PRIIP-KID) ainsi que dans le règlement de gestion ou les conditions contractuelles, complétés par le dernier rapport annuel respectif et le rapport semestriel respectif, s'il existe un tel rapport semestriel plus récent que le dernier rapport annuel. Ces documents représentent l'unique base obligatoire pour une vente.

Vous recevrez les documents cités gratuitement auprès de la société de gestion Flossbach von Storch Invest S.A. de la banque de dépôt, des banques domiciliaires et des centres d'informations nationaux respectifs dans les langues suivantes: prospectus en allemand, français et néerlandais et le document d'informations-clés (PRIIP-KID) en allemand, anglais, français et néerlandais; rapport semestriel et rapport annuel en anglais. En outre, il est possible de se procurer les documents gratuitement auprès de l'agent représentatif local belge assuré par CACEIS Bank, Belgium Branch (Avenue du Port, 86C Bte 320, 1000 Bruxelles, Belgique, Registrar.be@caceis.com) ou sur le site www.fvsinvest.lu. Vous pouvez consulter à tout moment les documents susmentionnés en français via www.fvsinvest.lu. Pour le résumé des droits des investisseurs avec de plus amples informations sur les litiges, veuillez vous référer au document "Supplementary Information Sheet for Investor Information" en français à l'adresse <https://www.fvsinvest.lu/droits-investisseurs>. La société de gestion peut procéder à tout ajustement spécifique au pays de l'autorisation de commercialisation, y compris la révocation de l'autorisation de commercialisation, en ce qui concerne ses fonds d'investissement.

Les informations contenues et les avis, exprimés dans le présent document, sont des évaluations de Flossbach von Storch au moment de la publication. Ils peuvent être modifiés à tout moment sans notification préalable. Les informations relatives à l'évolution des marchés reflètent l'avis et les futures attentes de Flossbach von Storch. Mais les évolutions effectives et les résultats peuvent fortement diverger des attentes. Toutes les informations ont été regroupées avec grand soin. La valeur de tout placement peut augmenter ou baisser et vous percevrez éventuellement moins d'argent que le montant investi. Pour la commercialisation de parts de fonds, Flossbach von Storch et/ou ses partenaires de commercialisation peuvent avoir droit au remboursement de frais, débités par la société de gestion/de placement de capitaux conformément au prospectus de vente respectif. Le régime fiscal dépend de la situation personnelle de l'investisseur et peut être soumis à des modifications. Veuillez consulter un expert fiscal concernant les dispositions fiscales en vigueur en Belgique. La société de gestion peut décider de mettre fin aux dispositions prises pour la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

Les parts émises de ce fonds ne doivent être proposées à la vente ou vendues que dans des systèmes juridiques où une telle offre ou une telle vente est autorisée. Ainsi, il est interdit de proposer à la vente ou de vendre les parts de ce fonds sur le territoire des États-Unis ou pour le compte de citoyens américains ou de personnes domiciliées aux États-Unis. Le présent document et les informations qu'il contient ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. La diffusion et publication du présent document ainsi que l'offre ou la vente des parts peuvent également être soumises à des restrictions dans d'autres systèmes juridiques. La dernière valeur nette d'inventaire (VNI) peut être consultée sur les sites Internet de la société respective de gestion/de placement de capitaux.

La valeur nette d'inventaire quotidienne est publiée dans www.fundinfo.com.

Le document d'informations clés (PRIIP-KID) et le prospectus doivent être lus avant toute décision d'investissement.

© 2025 Flossbach von Storch. Tous droits réservés.

CONTACTS POUR LES INVESTISSEURS

Bureau d'information en Belgique

CACEIS Bank, Belgium Branch
Avenue du Port 86C Bte 320, 1000 Brussels
Belgique
E-Mail: Registrar.be@caceis.com

Service de plainte externe

L'Ombudsman en conflits financiers (Ombudsfm)
North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n° 8,
bte. 2, 1000
Bruxelles
Tél. : +322 545 77 70
Ombudsman@Ombudsfm.be
www.ombudsfm.be